

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS  
DE GENIE RURAL

BP 3647 Yaoundé  
Tél : + 237 677 13 53 06/699 81 82 14  
E-mail : [info@onigr.org](mailto:info@onigr.org)  
Site web : [www.onigr.org](http://www.onigr.org)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

NATIONAL ORDER OF RURAL  
ENGINEERS

P.O.BOX: 3647 Yaoundé  
Phone : + 237 677 13 53 06/699 81 82 14  
E-mail: [info@onigr.org](mailto:info@onigr.org)  
Web site: [www.onigr.org](http://www.onigr.org)



## CHARTRE

### DE L'ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS DE GENIE RURAL

a/s FORUM ONIGR CMR

Le forum ONIGR CMR est créé par l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Rural suite à la recommandation de l'assemblée générale de l'Ordre tenue à Yaoundé le 22 Février 2019.

L'objectif poursuivi par le projet est de promouvoir la profession d'ingénieur de Génie Rural au Cameroun, en Afrique et dans le monde

Le but principal du forum est de faciliter les échanges d'idées et d'expériences entre professionnels de Génie Rural ou entre ingénieurs tout court.

Le forum est ouvert à tous les Ingénieurs inscrits au tableau de l'Ordre. Toutefois, chaque Ingénieur inscrit au tableau de l'Ordre peut, librement et selon ses propres désirs, demander à intégrer le forum, y demeurer ou le quitter.

L'Ordre veille à ce que à aucun moment le comportement des Ingénieurs dans le forum ne s'écarte de l'esprit de la loi n°2005/002 du 28 Avril 2005 fixant l'organisation et les modalités d'exercice de la profession d'Ingénieur de Génie Rural, du règlement intérieur et du code de déontologie de l'Ordre.

L'Ordre veille également à ce que les débats et échanges entre les professionnels à travers le forum soient essentiellement scientifiques, techniques ou technologiques, dans le strict respect mutuel, la courtoisie et la discipline de l'ordre. Des propos violents ou heurtant la sensibilité morale, physique, intellectuelle ou psychologique, de quelque nature qu'ils soient et sous aucun prétexte, sont formellement prohibés dans le forum.

Par conséquent, il est exigé à chaque Ingénieur intervenant dans le forum (sans préjudice des conséquences pénales ou civiles) :

- 1- D'œuvrer en faveur de la promotion de profession d'Ingénieur de Génie Rural ;
- 2- De respecter strictement les lois de la République ;
- 3- De respecter strictement la loi n°2005/002 du 28 Avril 2005 fixant l'organisation et les modalités d'exercice de la profession d'Ingénieur de Génie Rural, le règlement intérieur et le code de déontologie de l'Ordre ;

- 4- D'observer strictement l'interdiction formelle de poster dans le forum tout message, vidéo ou autre image n'ayant pas un caractère scientifique, technique ou technologique, ou n'ayant aucun lien avec l'exercice de la profession d'ingénieur ;
- 5- Tout autre débat, qu'il soit d'ordre social, culturel, politique ou religieux est formellement interdit dans le forum, sauf décision contraire de l'assemblée générale ou du Conseil de l'Ordre à travers une résolution de l'instance ayant pris la décision. Auquel cas, le thème concerné doit être préalablement débattu au sein de l'assemblée générale ou du Conseil de l'Ordre.

Toute violation de la présente charte est immédiatement sanctionnée. La violation de la charte peut être dénoncée par les administrateurs du forum, le président de l'ordre, tout membre du conseil de l'ordre ou tout ingénieur inscrit au tableau de l'ordre, par simple message dans le forum.

Les sanctions vont de la suspension temporaire du forum (30, 60 ou 90 jours), à l'exclusion définitive, à la discrétion du Président de l'Ordre. L'ingénieur ainsi sanctionné peut interjeter appel devant le conseil de l'ordre ou l'assemblée générale. L'appel n'a pas d'effet suspensif.

L'Ordre désigne (à la discrétion du Président et après approbation du Conseil de l'Ordre) deux (02) Ingénieurs inscrits au tableau de l'Ordre qui assurent l'administration du forum et veillent au strict respect de la charte.

Les administrateurs du forum assurent régulièrement :

- L'intégration dans le forum des Ingénieurs régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre ;
- La dénonciation des cas de violation de la charte ;
- La suspension temporaire ou l'exclusion du forum (sur instruction du Président de l'ordre) de tout Ingénieur reconnu coupable de violation de la charte.

Fait à Yaoundé le 01 Mail 2023.

Le Président de l'Ordre

